

transaction sur le procès qui pendait depuis onze ans au Parlement de Paris et à la cour de Rome, fut conclue à Orléans, le 23 décembre 1499, dans la maison royale de Saint-Aignan, en présence du roi, de Guy de Rochefort, chancelier de France, de M. de Labret, seigneur de Laval, de Louis d'Armaignac, comte de Guise, de Pierre de Rohan (1), maréchal de France, de l'amiral Louis de Gravelle, de Guillaume de Poitiers, seigneur de Clérieux, gouverneur de Paris (2) et de plusieurs autres grands seigneurs. Le cardinal de Lyon étant absent, fut représenté par Jean Lhermite de la Faye, son fondé de pouvoir (3). Le roi, pour dédommager Hugues de Talaru lui donna la plus belle abbaye de France, celle de Saint-Corneille de Compiègne, et Mathieu de Talaru, son frère, lui rendit l'archidiaconat qu'il possédait lors de son élection (4). Une bulle d'Alexandre VI confirma celle d'Innocent qui avait donné le siège de Lyon à Monseigneur d'Espinay.

Rien ne nous apprend si notre prélat vint en prendre possession en personne ou par un mandataire; tout ce que nous pouvons dire, c'est que, dans la séance tenue par le Consulat, le 5 novembre 1500, il fut arrêté que Louis du Périer, Estienne Grollier, Jean Dodieu et Pierre de Bourg, tous quatre échevins, porteraient « le poille à l'entrée de M. le Cardinal; » mais alors, pour me servir d'une expression de ce temps-là, M. le cardinal *labourait* à la mort. Il

(1) Père de François de Rohan, qui succéda sur le siège de Lyon au Cardinal d'Espinay.

(2) C'est sans doute après la mort de Charles VIII que ce seigneur avait succédé dans cet office au Cardinal d'Espinay.

(3) Severt, *Archiep. Lugdun.*, p. 366.

(4) Hugues de Talaru mourut le 22 décembre 1517, et fut inhumé en l'église de Saint-Jean, dans la chapelle de la Trinité. L'Obituaire de cette église ne lui donne que le titre d'archidiaacre. Poullin de Lumina, *Hist. de l'Église de Lyon*, p. 370.